TRIBUNE

bpost
PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL 2015

Admi ALR - PARA - BRU

CGSP
FGTB Services Publics

Grève générale CGSP

••••• 22 avril 2015 •••••

71e année – n°4 – avril 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

ÉDITO P. 3

ÉDITO
Un mois de mars printanier… Et un mois d'avril chaud ?
P. 3

DOSSIER
Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril !
P. 4

Admi
Le sens du vent
P. 9

LA FGTB CONTINUE À ORGANISER LA RÉSISTANCE SOCIALE !

Depuis 6 mois, le gouvernement organise la régression sociale et le chaos…

Cela suffit ! La FGTB répond à cette politique en organisant la résistance sociale !

30/03 : Manif FGTB à Bruxelles
1/04 : Manif FGTB à Liège, à Charleroi et à Namur
22/04 : Grève générale CGSP

Conférence
Commune de Paris

La Commune de Paris est un moment clé dans l'histoire du Mouvement ouvrier. C'est la première tentative de révolution prolétarienne, et elle a été un véritable champ d'expérimentations en matière d'organisation et de projets politiques pour la gauche : place des femmes, autogestion, internationalisme concret… Des thématiques d'une actualité frappante ! Pour en parler, le CHOC a fait appel à Nathanaël Uhl, militant français et historien.
Rendez-vous le samedi 18 avril à 15h à la Maison des 8h de Charleroi.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Euro Space Center et exposition celte

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise un voyage le **26 mai**. Destination : **Euro Space Center à Transinne** (repas de midi) et **exposition celte à Libramont**.

Départ 8h30 au coin des rues de la Villette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi-Sud. Retour vers 19h30. Coût : 39 €/affilié et 43 €/sympathisant.

Inscription et réservation pour le 5 mai :
- à l'accueil de la CGSP Charleroi 071/797 111 ;
- versement sur le compte n° BE86 8772 0285 0150 (mention « Libin ») pour confirmer la réservation ;
- renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Conférence « Le chien guide d'aveugle »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise, **le 21 avril à 10h,** en ses locaux, une conférence « Le chien guide d'aveugle » : par Richard Fryczinski, Responsable honoraire du Centre de formation des chiens guides et de l'ASBL Œuvre fédérale « Les Amis des Aveugles et Malvoyants ».
Conférence gratuite avec parcours d'aveugle.
Renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Hainaut occidental

Concours de pêche

L'Amicale des Pensionnés organise **le 13 juin** un concours de pêche (étang à Velaines) de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pécheurs, repas chaud compris.
Maximum de 20 équipes. Nombreux prix en espèces.
Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.
Date limite d'inscription : le 15 mai 2015.

Voyage à Bastogne et Durbuy

Il reste quelques places pour notre voyage à Bastogne et Durbuy le 28 mai (prix : 66 €/pers.). Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Namur

Festivités 1er mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting – Orateurs :
J. Thonon, Vice-président de la FGTB,
M. Meyer, Président de la CGSP,
M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,
G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

- Barbecue géant, ambiance musicale et animations : 12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 24 avril :
- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408 (communication : SACNam 1er mai 2015) ;
- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;
- par mail : maryse.dussart@cgsp.be ou veronique.lenaerts@cgsp.be

Un mois de mars printanier…
Et un mois d'avril chaud ?

N'ayant pas l'habitude de faire de constatations ou encore de prédictions météorologiques, il ne s'agit pas de déroger à la règle mais bien de parler du climat social.

Depuis trois mois, les exclusions du chômage s'envolent : quand ce n'est pas l'exclusion systématique des détenteurs d'allocations d'insertion, c'est le durcissement des critères de disponibilité qui entraîne les gens dans la misère. Et quand ils y sont, notre belle société les laisse mourir de froid pour de nébuleuses questions administratives. La gestion de la détresse sans moyens financiers, cela rend insensible, semble-t-il.

Ainsi, à deux reprises, le 11 et le 19 mars, la place de la Monnaie à Bruxelles a été le carrefour des contestations face à ce gouvernement des droites, dont le Premier ministre (Menteur Récidiviste – MR) applique une politique arrêtée à l'hôtel de ville d'Antwerpen. Mais si ce lieu et ces dates sont très importants, ils ne représentent pas l'exhaustivité de la contestation : action des jeunes et des femmes à Namur, manifestation au Ministère des finances, grèves et manifestations dans de nombreuses communes, voire même occupation d'administrations. La liste est trop longue pour être exhaustive.

La réussite d'une mobilisation ne se mesure pas au seul nombre de participants. Il faut des résultats et si le gouvernement fédéral reçoit parfois, il n'écoute jamais ! C'est pourquoi, le combat ne peut que se durcir. Ceux qui dénoncent les grèves sont aussi ceux qui les génèrent ! Les travailleurs ne sont jamais heureux de perdre leur salaire pour faire entendre leur voix mais ils savent que c'est là leur moyen d'action le plus efficace.

La cohésion et l'unité des travailleurs sont indispensables, entend-on souvent. Et c'est vrai ! Pourtant, cette unité va de pair avec l'action. Car dans l'inertie et l'immobilisme, l'unité n'est même pas indispensable. C'est pourquoi nous devons trouver les moyens de convaincre le plus grand nombre de travailleurs, qu'ils soient syndiqués (à la CGSP ou à une autre organisation) ou non, que oui la grève est utile et efficace. Il n'y a qu'à voir les rictus du chef de district anversois pour le mesurer. Les déclarations des représentants patronaux, unanimes, des petites ou grandes entreprises ne laissent aucun doute : nos actions font mal également à leurs bénéfices.

Nous sommes irresponsables, disent-ils. Ce qui le serait, serait de ne pas continuer à faire entendre notre voix pour dire à tous les gouvernements, quels qu'ils soient : non, l'austérité n'est pas une solution, oui une autre politique est possible.
Delhaize supprime plus de 2 000 emplois et dans le même temps distribue des dividendes jamais atteints et c'est une responsable du SETCa qui est une terroriste !

La lutte est plus que jamais indispensable et il nous appartient à toutes et à tous de convaincre collègues, amis, familles de faire réussir la grève du 22 avril et les actions qui ne manqueront pas de suivre.

Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril !

Comme cela a déjà été mis en lumière à plusieurs reprises dans nos éditions précédentes, la vague récente d'accords commerciaux en cours de négociation représente une menace directe pour la prestation de services publics de qualité. Ces nouveaux accords encouragent la privatisation, limitent la capacité des gouvernements à édicter des règles dans l'intérêt public et créent de nouveaux droits puissants pour les grandes entreprises multinationales.

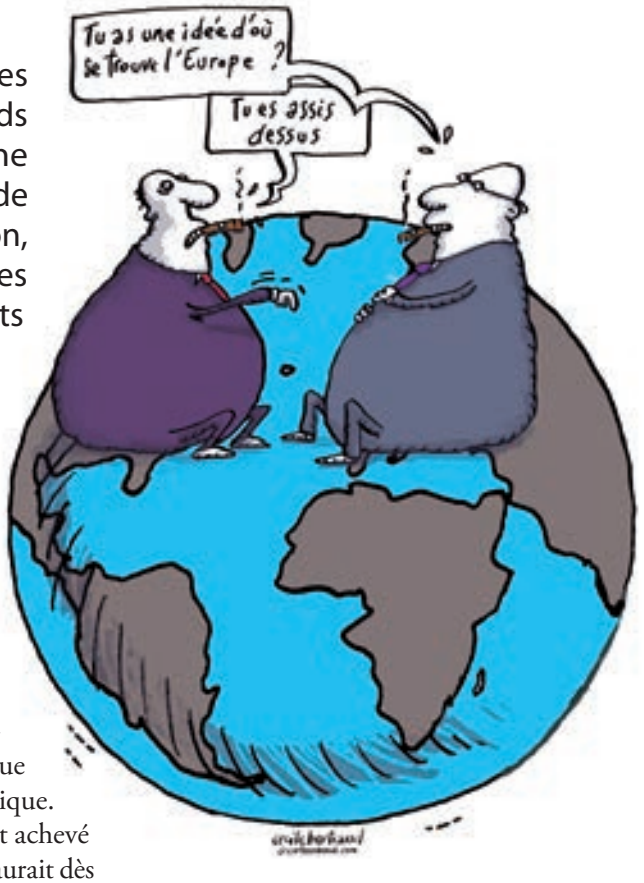

Ils représentent une menace pour la démocratie ! Ils sont négociés en secret, sans consultation appropriée. Les gouvernements futurs seront liés par ces accords, souvent indépendamment des décisions des élections nationales, du Parlement ou des tribunaux.

Pour rappel, trois accords de libre-échange font actuellement l'objet des plus vives craintes parmi les citoyens d'un très grand nombre d'États impliqués dans ces accords :

- **Le CETA** *(Comprehensive Economic and Trade Agreement)*, autrement dit l'Accord économique et commercial global **entre l'Union européenne et le Canada.** Il est le seul de ces trois accords à avoir abouti à un texte final, en septembre 2014. Ce texte sera soumis au vote du Parlement européen et des Parlements nationaux. Les mesures prévues dans cet accord portent profondément atteinte aux services publics et aux droits des citoyens et des travailleurs. Si l'on n'en bloque pas la ratification de toute urgence, il constituera un tremplin législatif pour légitimer le même type de mesures dans le TTIP, l'Accord entre l'UE et les États-Unis.

- **Le TTIP** *(Transatlantic Trade and Investment Partnership)*, le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement **entre l'Union européenne et les États-Unis.** Moins abouti que l'Accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois, faisant l'objet d'une levée de boucliers de plus en plus étendue de part et d'autre de l'Atlantique. Son texte sera probablement achevé fin 2015, et sa ratification n'aurait dès lors pas lieu avant plusieurs années, mais il n'en constitue pas moins une véritable menace. Bien qu'une large publicité lui soit actuellement faite, suscitant de nombreux débats y compris au sein du Conseil européen, il ne faut cependant pas commettre l'erreur de s'attaquer au TTIP isolément, sans s'attacher parallèlement à stopper le CETA.

- **Le TISA** *(Trade in Services Agreement)*, **l'Accord sur le commerce des services** (ACS) négocié plurilatéralement par 51 États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en marge des cénacles officiels de cette Organisation : 23 États + les 28 de l'UE, l'UE comptant pour un seul partenaire représenté par la Commission européenne. Les rounds de négociation ont lieu à Genève toutes les 8 semaines, et visent, à terme, à élargir la portée de l'accord à l'ensemble des 160 pays membres de l'OMC, lui donnant ainsi un spectre multilatéral bien plus étendu. Suite à une pression citoyenne sans cesse accrue ces derniers mois, le mandat de négociation de la Commission européenne vis-à-vis de cet accord a été rendu public ce 10 mars dernier.

CONSÉQUENCES À TOUS LES NIVEAUX DE LA VIE

Ces traités de libre-échange sont d'une nouvelle génération. Ils vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends « d'entreprises à États » basé sur l'intervention de tribunaux privés attachés directement aux multinationales, ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des

profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité d'intervention des politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement respectueux de la planète et de ses habitants.

En d'autres termes, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

L'autre aspect extrêmement préoccupant de cette nouvelle génération d'accords internationaux réside dans leur prétention à verrouiller définitivement toute libéralisation, sans possibilité de retour à la sphère publique d'un service qui aurait été privatisé, et en restreignant au maximum le nombre de services publics susceptibles d'échapper à la privatisation. Ce procédé passe par l'adoption de deux types de mesures prévues dans les traités : *l'effet de cliquet* et la libéralisation sur base de *liste négative*[1].

IMPACTS EN BELGIQUE

Outre la politique fédérale, les pouvoirs communaux et entités fédérées sont concernés.
Les négociations concernent donc tous les niveaux de pouvoir, et visent l'ensemble des champs de compétences politiques, tels que : « agriculture, chimie, cosmétiques, attribution des marchés publics, normes sanitaires et phytosanitaires, pharmacie, PME, propriété intellectuelle, règles de nomination concernant l'origine des produits, règlement des différends entre investisseurs et États, services publics, etc. De fait, seuls l'audiovisuel et le cinéma (ainsi que les services régaliens de l'État) ont été exclus »[2].

En quoi ces négociations constituent-elles une menace pour le fonctionnement des entités fédérées ?
Outre l'absence de clauses contraignantes en termes de respect des normes sociales et environnementales par les investisseurs et multinationales désireux de s'installer dans nos contrées, épinglons la possibilité créée par ces accords pour les multinationales, grâce au principe de « libre-circulation des investissements », de se localiser n'importe où en fonction de leurs intérêts : régions à bas salaires, sans impôts à payer sur les bénéfices, sans financement de la sécurité sociale, sans mesures rigoureuses contre les pollutions…
Ainsi, le « libre-échange » se révèle être une sorte de *supermarché législatif* pour multinationales (il ne manque plus qu'un slogan du type *« vous trouvez moins cher ailleurs ? On vous rembourse la différence »*), qui aboutit à une mise en concurrence des différents systèmes législatifs -autrement dit, les démocraties nationales- en faveur de celui-ci qui leur sera le plus favorable, et donc selon toute logique, le moins favorable aux droits des travailleurs et des consommateurs.

Les règles d'attribution des marchés publics seraient-elles remaniées ?
Oui, l'article 24 du mandat de négociation du TTIP établit que *« L'accord devra être le plus ambitieux possible et compléter les résultats des négociations relatives à la révision de l'accord sur les marchés publics en ce qui concerne son champ d'application (entités contractantes, secteurs, valeurs de seuil et contrats de services, notamment pour les travaux publics de construction). L'accord visera à accroître l'accès mutuel aux marchés publics à tous les niveaux administratifs (national, régional, local) et dans le domaine des services publics, afin de s'appliquer aux activités pertinentes des entreprises actives dans ce domaine, en garantissant un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux fournisseurs établis sur le territoire de la partie concernée. […] »*.[3]

Il s'agit de permettre aux investisseurs étrangers (américains en l'occurrence) l'accès aux marchés publics avec les mêmes droits et garanties que ceux accordés aux investisseurs belges et européens. « *Concrètement, l'accord visera à interdire au pouvoir politique le rétablissement ou le maintien de critères qualitatifs, tels que la proximité géographique de l'investisseur, l'encouragement des circuits courts de production, le soutien à des PME ainsi que la préférence pour des productions artisanales, à finalité sociale ou biologique, lors d'appels d'offres* » (Bruno Poncelet)

Toute entité publique qui dérogerait à ces règles courrait le risque d'être traînée en justice devant des tribunaux privés spécialement constitués pour défendre les intérêts des multinationales et investisseurs (les fameux RDIE : Règlement des différends entre investisseurs et États), et de subir des pénalités financières importantes.

1. Cf. l'analyse rédigée pour l'asbl Barricade : http://www.barricade.be/publications/analyses-etudes/accords-multilateraux-libre-echange.
2. Analyse de Bruno Poncelet de la FGTB wallonne, auteur, avec Ricardo Cherenti, de *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie,* Éd. Bruno Leprince, Paris, 2011.
3. Le mandat accordé par les États membres à la Commission européenne pour négocier le Traité transatlantique est disponible sur http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11103-2013-REV-1-DCL-1/fr/pdf.

IL FAUT BLOQUER CES ACCORDS, PAS TENTER DE LES AMENDER !

L'objectif doit être de bloquer la mise en œuvre de ces accords. Purement et simplement !
La dépense de temps et d'énergie consacrée à la défense de nos droits ne sera réellement efficace qu'en visant cet objectif radical. Tout d'abord, parce que les enjeux sont à l'échelle de cette radicalité : il s'agit de défendre la démocratie, le droit à des services publics accessibles et de qualité, et nos droits fondamentaux dans leur ensemble.
Ensuite, parce que les amendements apportés n'enlèveraient rien à la teneur fondamentalement antisociale de ces accords, dont le socle, la raison d'être, est précisément la rencontre des intérêts des investisseurs et multinationales.
Enfin, parce que plus que jamais, *« le récit crée le fait »*, ainsi tout texte de traité dépendra *in fine* de l'interprétation qui en est faite, et celle-ci dépendra des rapports de force en place. Or, à moins d'une révolution toute proche, ceux-ci sont assez peu favorables aux intérêts des peuples à l'heure actuelle. La façon dont la Troïka s'est assise sur le Traité de Lisbonne dans sa manière d'intervenir dans les pays européens en crise en est un exemple éclairant.

LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Un peu partout en Europe et dans le monde, la riposte s'organise. C'est que la rengaine selon laquelle les accords de libre-échange apporteraient emploi et prospérité ne fait plus mouche, à force de butter sur des résultats exactement contraires.
Le simple exemple du million et demi d'emplois perdus aux États-Unis et au Canada à la suite de la signature de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) pourrait suffire à lui seul à déconstruire les discours faussement prometteurs de ces mêmes responsables politiques qui par ailleurs négocient sciemment la faillite organisée d'un État comme la Grèce.

DES ZONES HORS TTIP !

Les organisations syndicales et mouvements de la société civile s'organisent en plateformes régionales et internationales, les mandataires politiques régionaux et municipaux de nombreux pays se déclarent « zones hors TTIP/hors CETA/hors TISA » (en Belgique, une trentaine de communes se sont déjà déclarées « zones hors TTIP », tandis qu'au Canada, plus de 50 municipalités se sont prononcées contre le CETA), l'Initiative citoyenne européenne (ICE) contre le TTIP et le CETA a déjà recueilli plus d'un million et demi de signatures (cf. https://stop-ttip.org/fr/), et le Forum social mondial qui se tenait à Tunis en ce mois de mars a fait l'objet d'un très large rassemblement international visant à coordonner les luttes contre ces traités.

LE 18 AVRIL, JOURNÉE MONDIALE D'ACTION !

C'est dans cette dynamique de mobilisation mondiale que le 18 avril a été décrétée Journée globale d'action contre les Traités de libre-échange. Partout dans le monde, des événements sont organisés à cette date en vue d'informer les citoyens des dangers que feraient courir ces accords s'ils venaient à être adoptés par nos États, et de mobiliser un maximum de personnes pour dire NON au bradage de la démocratie et de nos droits.

Dans ce cadre, les plateformes D 19-20, Acteurs des Temps Présents, Tout Autre Chose/Hart Boven Hard et CNCD-11.11.11 vous invitent à participer à l'événement national prévu en Belgique à cette occasion :

Le vendredi 17 avril à 19h
Interpellation des mandataires politiques sur la nécessité de ne pas voter ces traités.

Le samedi 18 avril, activités toute la journée
10h – 12h30 : ateliers thématiques sur les champs concernés par les accords de libre-échange (agriculture et alimentation, services publics, environnement, dette publique et régulation bancaire, démocratie, enjeux géopolitiques, impacts sur les femmes…) : analyses, débats et pistes d'actions.

12h30 – 13h30 : Assemblée de convergence - Quelle stratégie pour stopper les accords de libre-échange ?

Lieu : rue Pletinckx, 19 à 1000 Bruxelles.

14h : Grande manifestation nationale avec arrêts dans des lieux symboliques des lobbys et des institutions européennes.

(Informations complètes disponibles sur www.cgspwallonne.be)

La dette

Chaque jour, les séides du système assènent la même petite musique lancinante : « Il faut du sérieux budgétaire pour ne pas alourdir la dette » (Charles Michel sur Matin première le 5 janvier 2015) ou encore ce truisme éclatant de Christine Lagarde, directrice du FMI, commentant l'arrivée au pouvoir de Syriza, « une dette est une dette ».

Derrière ces clichés se cache surtout la volonté de ne pas questionner la dette, de ne pas la qualifier, car il se pourrait qu'elle soit *odieuse* (lorsqu'elle a été contractée par des dictateurs), *illégitime* (lorsqu'elle a été contractée à des fins qui ne visaient pas l'intérêt général), ou *illégale*. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

La dette, un instrument de domination

Tout d'abord, comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans cette présentation de la dette publique comme étant un problème, une volonté de la discréditer ? Comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans l'invocation compulsive de la dette, un outil coercitif visant à domestiquer les citoyens, à les faire rentrer dans le rang ? « *En conduisant les gouvernés à promettre d'honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir… Ainsi, le système capitaliste réduit ce qui sera à ce qui est, le futur et ses possibles aux relations de pouvoir actuelles. L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable - les Indignés dénoncent-ils autre chose ?- trouve dans la dette l'une de ses principales explications.*[1] » Comment ne pas voir et percevoir que les solutions aux crises engendrées par la dette prolongent l'aliénation qu'elles prétendent dépasser ?

Pour mieux faire passer l'idée que les dettes doivent être honorées ; ses tenants affirment souvent que l'État, comme tout bon père de famille, doit gérer ses deniers de manière analogue sauf que « *l'État établit son niveau de revenu selon sa propre volonté… et l'État n'a pas une espérance de vie de 80 ans.* »[2]

Au-dessus de nos moyens ?

Tout un *storytelling* moralisateur se développe autour de la question de la dette. Ainsi en Grèce, à en croire les bonimenteurs assermentés, la dette amassée résulterait des seules gabegies des gouvernements grecs. Cette assertion répétée sans cesse permet d'occulter les agissements de la banque Goldmann Sachs qui a tout mis en œuvre pour maquiller les comptes de la Grèce lors de son entrée dans l'Euro…

Et chez nous, ce même discours (L'État belge a vécu au-dessus de ses moyens) cache habilement l'imprudence et l'impudence des banques en 2007 et les nombreuses réformes fiscales menées sous l'impulsion de *l'homme qui parlait à l'oreille des riches*. Car cette accusation selon laquelle les pays auraient vécu au-dessus de leurs moyens ne tient pas la route : les pays européens ont en fait stabilisé leurs dépenses publiques depuis le début des années'80 et ce sont moins les dépenses publiques qui ont explosé que les rentrées fiscales qui ont fortement diminué suite aux nombreux cadeaux opérés en faveur des entreprises et des riches. « *La moralité de la dette et celle du travail sont les armes idéologiques les plus puissantes de ceux qui règnent sur le système actuel* »[3] (et c'est en cela exactement que la dette est un mot qui pue).

Comment ne pas voir que les solutions aux crises engendrées par la dette prolongent l'aliénation qu'elles prétendent dépasser ?

La dette se paye notre tête !

En somme, par ce discours sur la dette, « *nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la logique néolibérale* »[4]. Ce qui revient à dire que l'austérité et la dette aspirent non à un « *État minimum mais à un État délivré de l'emprise de la lutte des classes, de la pression des revendications sociales et de l'élargissement des droits sociaux. La crise de la dette est la bataille politique pour la prise définitive de l'État-providence par les forces néolibérales* »[5].

Face à ce constat lucide, pas question de transiger, il s'agit de refuser la dette (qui sera de toute façon impayable) et de l'auditer… dans un premier temps[6].

1. Maurizio Lazzarato, « *La dette ou le vol du temps* », *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 28.
2. Simon Tremblay-Pépin, « *L'État n'est pas une famille* », http://iris-recherche.qc.ca/blogue/letat-nest-pas-une-famille?utm_source=Liste+de+diff...
3. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 260.
4. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 7.
5. Idem, p. 44.
6. Voir le site de l'audit citoyen de la dette : www.acide.be

Il nous faut une autre Banque centrale !

La plateforme ACiDe[1] - avec les Acteurs des Temps Présents, l'Alliance D19-20, Tout Autre Chose Liège, l'Alter Summit et AAA - lancent un appel à soutenir les actions transnationales de Blockupy qui ont eu lieu ce mercredi 18 mars, en marge de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne à Francfort.

Rachat de dettes : un cadeau de plus aux banques privées

Le 18 mars à Francfort, des dizaines de milliers d'activistes venu(e)s de toute l'Europe ont manifesté lors de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne (BCE).

Le message est clair : dire non aux politiques capitalistes menées par cette institution, profitables pour les banques privées et leurs actionnaires mais catastrophiques pour les populations.

La BCE prête à des taux proches de zéro (son taux directeur est actuellement de 0,05 %) aux grandes banques privées qui prêtent à leur tour aux États à des taux bien plus élevés (11 % pour la Grèce actuellement), et empochent la différence... Ce système aberrant est une des causes d'endettement des États : il coûte aux finances publiques européennes environ 350 milliards € par an en intérêts de la dette.

La BCE : neutre et indépendante ?

Le président de la BCE, Mario Draghi, est un ancien vice-président de la tristement célèbre banque Goldman Sachs. Il était d'ailleurs à sa tête lorsque celle-ci a aidé le gouvernement grec de l'époque à maquiller les comptes publics du pays... Depuis 2007, la BCE soutient les banques qui ont provoqué la crise de manière illimitée et inconditionnelle. Elle leur a d'abord prêté plus de 1 600 milliards € à des taux d'intérêt très bas. Sa nouvelle trouvaille, nommée « assouplissement monétaire », est un cadeau de plus fait aux banques privées : racheter 1 000 milliards de titres de dettes souveraines et de produits structurés dont elles veulent se débarrasser sur le marché secondaire, et cela, sans aucune contrepartie ou obligation de financer l'économie réelle.

La BCE n'est pas neutre, elle pose des choix politiques. Le dernier épisode en date est le chantage qu'elle a utilisé envers la Grèce en menaçant de couper l'accès à tous les fonds si le nouveau gouvernement élu démocratiquement ne rentrait pas illico presto dans les rails de l'austérité…

Une autre banque centrale pourrait…

- prêter directement aux États à des taux d'intérêts très réduits ;
- reverser les intérêts qu'elle a touchés sur les titres publics des pays européens qu'elle détient ;
- racheter des dettes souveraines de pays en difficulté et les annuler de ses comptes ;
- financer directement des États soucieux d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui intègrent les besoins et les droits fondamentaux des populations ;
- être placée sous contrôle des citoyen(ne)s européen(ne)s et non des seuls gouverneurs nommés et des « experts indépendants » triés sur le volet.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne soutient la mobilisation « Blockupy Frankfurt » du 18 mars 2015 pour en finir avec une BCE qui finance la spéculation et impose l'austérité.

ACiDe - Audit Citoyen de la Dette - est une plateforme réunissant une vingtaine d'organisations, dont la FGTB wallonne qui en est l'un des membres fondateurs. Elle promeut la mise en place de comités d'audit de la dette publique et contribue à faire de ce sujet une question de débat public.

Le sens du vent

Alors que j'écris cet édito, j'entends à la radio le Premier ministre se plaindre de l'attitude de l'Allemagne et de la France qui rencontrent en « Comité restreint » la Grèce, en marge du sommet européen, afin de discuter de l'avenir de ce pays.
Charles Michel a mis en avant toute la colère et frustration que peuvent ressentir des petits pays face à ces rencontres non officielles.
Il est surprenant que le Premier ministre réagisse de telle façon alors qu'au sein de son propre gouvernement, certains ministres ont des pratiques semblables vis-à-vis de certaines organisations syndicales dont principalement la nôtre.
Il ferait bien de tirer les leçons de cette frustration et agir autrement vis à vis des partenaires sociaux de ce pays.

Néanmoins, de par notre mandat syndical, nous avons l'opportunité de rencontrer de nombreux édiles politiques.

Parfois les entrevues sont bénéfiques et permettent de véritables échanges d'idées.
D'autres fois, cela se limite à de simples joutes verbales peu constructives.

Lors d'une récente réunion, certains mandataires ont eu l'audace de vouloir donner des leçons de valeurs aux organisations syndicales présentes.
Selon ceux-ci, il nous faudrait suivre le sens du vent, qu'on aime ou pas les politiques mises en place par le gouvernement fédéral.

Sans vouloir être les anti-progressistes dont certains voudraient nous qualifier, nous n'avons pas pour vocation d'aller dans le sens du vent.
Surtout lors de courants changeants car les girouettes tournent indéfiniment sans jamais trouver de chemin stable, sans avoir de ligne directrice tracée vers l'avenir tel un fil rouge.

Alors messieurs, si aller dans le sens du vent c'est :
- prôner la division du pays et aller chanter fier comme un paon l'apologie d'une véritable scission de l'État alors que l'on exerce les plus hautes fonctions politiques fédérales ;
- tout mettre en œuvre afin d'aboutir à la fin de la solidarité de l'ensemble des citoyens de ce pays ;
- faire le choix de placer la charge financière des restrictions budgétaires sur les travailleurs et les moins nantis ;
- sucrer les services publics et rendre inopérant cet outil redistributif des revenus afin de vouloir le privatiser au maximum.

Alors nous sommes tous fiers d'aller dans le sens contraire du vent fût-il ou non violent.

Puissions-nous seulement être entendus par les girouettes qui ont obtenu un blanc-seing de leurs électeurs afin de détruire la sécurité sociale fédérale et les services publics.

Nous vous donnons rendez-vous le 22 avril pour une journée de grève générale dans les services publics afin de défendre ceux-ci haut et fort.

Olivier Nyssen
Secrétaire général
CGSP Admi

Appel aux candidatures pour le Délégué permanent Police

Suite au départ à la retraite du Camarade Nicolas Antoine, « Délégué permanent Police » le 1er novembre 2015, la fonction dont il assumait le mandat doit être renouvelée à cette date.

Conformément à nos statuts, nous lançons la procédure d'appel aux candidatures concernant le mandat de « Délégué permanent Police » occupé actuellement par le Cde Nicolas Antoine de la régionale de Liège.

En respect de l'article 21 des statuts du secteur Admi, un Comité wallon transformé en Congrès extraordinaire aura lieu en vue de ce renouvellement. La date sera précisée en temps utile.

L'article 32 des statuts ne considère une candidature comme valable que si le candidat est un agent définitif présenté par sa régionale et s'il compte cinq ans d'affiliation dans une des sections du secteur.

Toutes les candidatures devront parvenir par le canal des quatre (inter)régionales du secteur **avant le lundi 4 mai 2015** à midi au :

Secrétariat wallon du secteur Admi de la CGSP
place Fontainas, 9-11
1000 Bruxelles

Prévention des risques psychosociaux
La Wallonie adopte sa circulaire

Ce jeudi 5 mars, les organisations syndicales représentatives siégeant au Comité de négociation de la Région wallonne (secteur XVI) ont donné leur accord sur une circulaire wallonne concernant les modalités d'application des dispositions réglementaires relatives à la prévention des risques psychosociaux au travail (dont notamment le stress, la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail).

Pour rappel, Les nouvelles dispositions légales relatives à la prévention des risques psychosociaux au travail ont été publiées au Moniteur belge du 28 avril 2014.

Il s'agit de :
- la loi du 28 février 2014 complétant la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail quant à la prévention des risques psychosociaux au travail, dont notamment, la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail ;
- la loi du 28 mars 2014 modifiant le Code judiciaire et la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur contrat de travail en ce qui concerne les procédures judiciaires ;
- l'arrêté royal du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux qui abroge et remplace l'arrêté royal du 17 mai 2007.

Cette législation est entrée en vigueur le 1er septembre 2014. Elle fait partie intégrante de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et du code sur le bien-être au travail. Le règlement de travail doit être mis en conformité avec les nouvelles procédures pour le 1er mars 2015 au plus tard.

La circulaire présentée par le Gouvernement wallon concerne l'application de cette nouvelle législation au sein des services du Service public de Wallonie (SPW) et des Organismes d'intérêt public (OIP) wallons.

Elle a été concertée et elle a reçu un avis favorable du Comité intermédiaire de concertation du SPW en février dernier, avant d'être présentée – et adoptée - en Comité supérieur de concertation du Comité de secteur XVI ce 5 mars.

Elle annule et remplace la circulaire ministérielle du 8 juin 2009 concernant les modalités d'application des textes légaux et réglementaires relatifs à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail dont la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Cette circulaire de près de 25 pages développe tout d'abord le champ d'application de la législation, avant d'aborder les obligations en matière de risques psychosociaux, puis la prévention de ces risques. Elle développe ensuite les divers modes d'intervention contre les risques psychosociaux : procédure interne, déclarations au registre de faits de tiers et procédure externe.

La circulaire est désormais d'application tant au Service public de Wallonie (SPW) que dans tous les OIP wallons.

Police – Régime de Pensions

Le 10 juillet 2014, la Cour constitutionnelle rendait un arrêt qui allait provoquer un émoi considérable au sein des services de police. En effet, ce jugement annulait le régime particulier des pensions des policiers qui avait été négocié lors de la réforme des Polices en 2001 et confirmé en décembre 2011 dans le cadre de la nouvelle législation sur les pensions de la Fonction publique.

Suite à la formation du gouvernement en septembre 2014, le dossier pension de la police faisait l'objet d'une attention particulière et des négociations devaient être entreprises rapidement.

Les premiers tours de table se sont déroulés dans le courant du mois de novembre 2014, et le constat fut un échec étant donné la faiblesse des propositions.

Alors que le Ministre de l'Intérieur annonçait en Commission de l'Intérieur de la Chambre ou encore dans la presse qu'il organisait des réunions bilatérales avec toutes les organisations syndicales, la CGSP a patienté près de trois mois avant d'être invitée à la table des discussions.

La CGSP dénonce avec fermeté cette attitude dédaigneuse à l'égard de notre centrale interprofessionnelle dans le chef de l'Autorité, qui est le garant du fonctionnement démocratique de l'État. Nous n'accepterons plus une telle attitude de la part du Ministre de l'Intérieur !

Pour ce qui est de la proposition qui nous a été soumise, nous devons constater qu'elle se borne à coller au maximum à l'accord gouvernemental. Elle s'articule sur quatre axes :

I.) Art 88.1 : les membres du personnel du cadre opérationnel de la police intégrée visés aux articles 5 et 10 de la loi du 30 mars 2001 relative à la pension du personnel des services de police, peuvent partir à la pension aux âges préférentiels prévus par ces articles pour autant qu'ils satisfassent au plus tard le 10 juillet 2015 aux conditions d'âge et de durée de services fixées par cette loi.

Pour cette mesure, il y avait urgence puisque ce sont quelque 2 500 membres du personnel qui étaient dans les conditions pour prétendre à la retraite et dont les dossiers étaient bloqués en attente d'une décision politique.

II.) Régime de fin de carrière et fonction adaptée : il s'agit d'offrir à un membre du personnel âgé d'au moins 58 ans la possibilité d'obtenir un emploi statutaire du cadre opérationnel ou du cadre administratif et logistique adapté au profil et aux possibilités du membre du personnel concerné.

Le membre du personnel du cadre opérationnel qui souhaite obtenir une fonction adaptée devra obtenir l'accord de son employeur et, le cas échéant, de l'employeur où une fonction adaptée est disponible.

III.) La non-activité préalable à la pension : le membre du personnel opérationnel qui avait un âge de pension anticipée préférentiel avant l'arrêt de la Cour constitutionnelle a droit à une non-activité rémunérée préalable à la pension à partir de l'âge de 58 ans pour autant qu'il soit dans les conditions pour prétendre à sa pension légale dans un délai de maximum 4 ans.

L'agent pourra obtenir ce congé préalable à la pension pour autant qu'il ait 54, 56 ou 58 ans entre le 11 juillet 2015 et le 31 décembre 2019 et compter au moins 33,5 années d'ancienneté de service dans le secteur public.

Par dérogation, les officiers qui avaient un âge de pension anticipée préférentiel de 58 ans avant le 10 juillet 2014, doivent être âgés d'au moins 60 ans au moment du début de la non-activité préalable à la pension.

L'agent en non-activité préalable à la pension perçoit un traitement d'attente égal à :

1°) 74 % du dernier traitement d'activité lorsqu'il compte, au début de la non-activité, 37,5 années d'ancienneté de service dans le secteur public.
2°) 70 % du dernier traitement d'activité lorsqu'il compte, au début de la non-activité, 37 années d'ancienneté de service dans le secteur public.
3°) 66 % du dernier traitement d'activité lorsqu'il compte, au début de la non-activité, 36 années d'ancienneté de service dans le secteur public.
4°) 62 % du dernier traitement d'activité lorsqu'il compte, au début de la non-activité, 35 années d'ancienneté de service dans le secteur public ou moins.

Le dernier traitement d'activité est le dernier traitement annuel alloué pour des prestations complètes **à l'exception des allocations et indemnités.** Le pécule de vacances et la prime de fin d'année sont accordés **dans les mêmes proportions.**
Cette période de non-activité n'est pas valorisable pour les droits et calculs de la pension légale.

IV.) *One-shot Officiers :* les officiers, autres que ceux visés à l'article

XII., XIII.1, peuvent également bénéficier de la non-activité préalable à la pension, à la condition qu'ils atteignent, entre le 11 juillet 2015 et le 31 juillet 2019, l'âge de 60 ans et de 20 années d'ancienneté de service dans le secteur public au moins.

Lors des négociations, la CGSP a réaffirmé sa volonté de discuter d'un **véritable congé préalable à la pension** pour tout le personnel de la Police intégrée. Force fut de constater que le Ministre de l'Intérieur semble vouloir se cantonner aux propositions qui sont sur la table des négociations.

Cependant le ministre a pris un engagement ferme vis-à-vis des organisations syndicales afin que le gouvernement reconnaisse le métier de policier comme un métier lourd, et ce, pour l'ensemble du personnel opérationnel des forces de Police. Il a aussi annoncé la création d'un groupe de travail au sein du Comité de négociation police pour discuter de cette problématique de métiers lourds.

La CGSP se réjouit qu'une solution puisse enfin être envisageable pour les pensions de l'ensemble du personnel opérationnel des forces de l'ordre. Cependant nous n'avons, à ce jour, toujours aucune garantie formelle.

C'est pourquoi, nous éprouvons encore les plus grandes craintes pour la suite de ce dossier car le texte proposé :

- va engendrer de nouvelles discriminations et injustices ;
- va empêcher la valorisation pour la pension des années en non-activité rémunérée préalable à la pension pour le calcul de celle-ci ;
- va générer un sentiment d'insécurité sur la fonction de CALog ;
- n'apporte pas de solution ferme et définitive pour les pensions de l'ensemble du personnel de la Police intégrée.

Pompiers - Arrêté royal formation

Depuis la réforme de 2014 et la parution des nouveaux statuts des agents travaillant dans les nouvelles zones de secours, l'arrêté royal dit de « formations » est en stand-by.

Bon nombre de nos camarades sont en attente de la parution de ce texte car celui-ci permettra de débloquer certaines situations professionnelles difficiles ainsi que des possibilités d'évolution de carrière ou de promotions.

Le cabinet du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon a reçu les organisations syndicales de façon informelle à plusieurs reprises afin de présenter d'abord sa vision de la formation.

Ensuite, un texte nous a été présenté dans le courant de la seconde semaine de mars.

Le projet d'arrêté royal prévoit deux filières de formations en fonction des tâches réalisées par les pompiers : des tâches dites « chaudes » et des tâches dites « froides » définies en rapport direct avec les interventions dans le premier cas ou non dans le second cas.

Le ministre propose deux cycles de formations pour les grades à responsabilités (à partir de sergent) : un cycle complet (tâches chaudes et froides) pour les agents professionnels, et une formation uniquement ciblées sur les tâches dites « chaudes » pour les agents volontaires.
On voit donc apparaître une discrimination dans la formation entre les professionnels et les volontaires. Ce que la CGSP dénonce fermement.

Pour le reste de l'arrêté royal, nous vous renvoyons vers vos délégations. La proposition de texte a été envoyée aux membres de la Commission technique wallonne Pompiers et sera débattue lors d'une réunion de la Commission technique du secteur fédéral.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des négociations qui auront lieu sur le sujet.

Comité B - Prestations exceptionnelles (heures supplémentaires)

Nouveau report de l'abrogation de l'arrêté du Régent du 30 mars 1950.

Historique

L'arrêté royal du 11 février 2013 octroyant une allocation aux membres du personnel de la Fonction publique fédérale administrative qui effectuent certaines prestations abrogeait à la date du 1er janvier 2014, par la suite postposée au 1er janvier 2015, l'arrêté du Régent du 30 mars 1950 réglant l'octroi d'allocations pour prestations à titre exceptionnel, dans l'attente d'une modification de la loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public, de manière à permettre le paiement d'heures supplémentaires sans récupération, en cas « d'incidents imprévisibles nécessitant des mesures urgentes ».

Toutefois, la loi du 14 décembre 2000 n'ayant toujours pas été modifiée, il fallait donc procéder à un nouveau

report de l'abrogation de l'arrêté du Régent du 30 mars 1950 à la date du 1er janvier 2016, raison pour laquelle un projet d'arrêté royal a été soumis à la négociation au Comité B le 26 février dernier.

Selon la note au Comité B il s'agirait de l'ultime prolongation dans la mesure où l'accord de gouvernement prévoit que « la réglementation relative aux heures supplémentaires pour des fonctions ou des circonstances spécifiques sera actualisée ».

La CGSP a marqué son accord sur le projet pour autant que l'arrêté du Régent ne serve qu'exclusivement à couvrir des situations exceptionnelles et non à générer des heures supplémentaires chroniques là où des recrutements de personnel s'imposeraient.

RÉGION BRUXELLES

Appel à candidatures

Tous les quatre ans, le secteur CGSP-ALR-BRU procède au renouvellement de ses instances au travers de l'organisation d'un Congrès statutaire. Celui-ci aura lieu en mai 2016 et couvrira la période statutaire 2016-2020.

Ceci tient lieu **d'appel à candidatures.**

1. Au niveau régional aux postes de :

- ***Secrétaire fédéral de région, Secrétaires régionaux***

En ce qui concerne ces mandats, les candidats doivent compter une ancienneté d'action militante et d'exercice de responsabilités syndicales **de deux périodes statutaires soit 8 ans** au sein du Bureau exécutif et/ou d'un Bureau technique.

Le Secrétaire régional et Secrétaire régional adjoint sont de rôle linguistique différent. Le candidat qui aura obtenu le plus de voix sera élu comme secrétaire régional. Le candidat de l'autre rôle linguistique qui aura obtenu le plus de voix sera élu comme secrétaire régional adjoint.

Les mandats de Secrétaire fédéral de région et de Secrétaires régionaux doivent prendre fin lorsque l'intéressé a atteint l'âge de 65 ans au plus tard (conformément aux régimes en vigueur).
Une nouvelle candidature à ces postes ne peut être introduite que si le candidat est en mesure d'effectuer un mandat complet (art. 53 et 57 du ROI).

- ***Présidence (2 postes)***

En ce qui concerne ces mandats, les candidats doivent compter une action militante **d'une période de 4 ans** au sein du BER et/ou d'un Bureau technique et de 4 ans de responsabilité au sein de leur section.

Les Président et Vice-président sont de rôle linguistique différent. Le candidat qui aura obtenu le plus de voix sera élu comme président. Le candidat de l'autre rôle linguistique qui aura obtenu le plus de voix sera élu comme vice-président.

Le dépôt des candidatures se fait en trois exemplaires adressés au Secrétariat de région du Secteur ALR-BRU (17-19 rue du Congrès, 1000 Bruxelles) qui en renverra un à la section et un au candidat, au titre d'accusé de réception (art. 42 du ROI).
La clôture des candidatures a lieu le lundi 15 juin 2015 à midi (art. 45 du ROI).

Un candidat sortant est rééligible, sans autre formalité particulière, dès qu'il fait acte de candidature.

S'il s'agit d'une nouvelle candidature, elle est introduite valablement par une section du secteur, avec l'accord écrit du candidat.
Une candidature pourra être refusée par l'AG de la section si elle met en péril l'avenir de la section et de ses affiliés (art. 44 du ROI).

Les sections locales organiseront leur Assemblée générale statutaire entre le 1er octobre et le 11 décembre 2015. En cas de carence, la section sera exclue du Congrès.

2. Au niveau local

- ***Membres des Bureaux techniques***

Les membres des Bureaux techniques sont des délégués élus par leur section.
Le Comité élargi de la section transmet le nom de leurs deux représentants au Secrétariat du secteur, au lendemain de son Assemblée générale statutaire et au plus tard avant le 15 février de l'année du Congrès (art. 46).
Les sections procèderont également au renouvellement de leurs Comités locaux.

Conformément à l'article 6 du ROI, le Congrès ratifie l'élection par les assemblées générales locales des candidats membres de l'AGBT.

Secteur ALR-Bruxelles

Pour information

Cher(e) Camarade,

Dans le cadre du système des domiciliations européennes (SEPA), votre domiciliation n'est plus gérée par votre banque, mais par votre créancier (ici : le syndicat !).

Cela signifie que si vous changez de banque ou si vous souhaitez résilier votre affiliation, il est impératif de nous en informer en adressant un courrier **signé** à l'adresse suivante :

CGSP-ACOD ALR-LRB Bru
Rue du Congrès 17-19
1000 Bruxelles

Pour toute information complémentaire, nous restons à votre disposition.

Rappel important si vous n'êtes pas en ordre de cotisations : dès le 3e mois d'absence de cotisations, nous nous verrons contraints de procéder à la **désaffiliation.**

Nous vous informons également que si un dossier juridique est en cours et que vous n'êtes pas en ordre de cotisations, tous les frais inhérents au dossier seront à votre charge.

Nous profitons également de cette page de la *Tribune* pour nous excuser auprès de ceux de nos camarades qui ont reçu un courrier dont le libellé prêtait à confusion.

Fraternellement.

Rudy Janssens
Secrétaire fédéral

www.cgspadmi.be

Lu pour vous

Le Nouveau Manifeste des économistes atterrés
15 chantiers pour une autre économie

Économistes Atterrés
Éd. Les Liens qui Libèrent

Depuis 2010 et le fameux *Manifeste des Économistes Atterrés (éditions LLL),* ce collectif d'économistes et de citoyens ne se résigne pas à la domination du néolibéralisme.

Le premier *Manifeste* démontait les dix fausses évidences qui inspirent les politiques économiques libérales partout en Europe. Constatait purement et simplement leur échec. Sonnait l'alarme : les programmes de réduction budgétaire, lancés par les gouvernements et la Commission européenne avec pour seul modèle un monde dominé par les organismes financiers et le capitalisme sans foi ni loi, ne feront qu'accroître « instabilité économique et inégalités sociales ». Aujourd'hui, les faits leur donnent hélas raison.

Les leçons de la crise n'ont pas été tirées, au contraire même, en Europe, les politiques à l'origine de la crise ont été renforcées. « *Notre premier manifeste avait donné l'alerte en 2010 :* ***la poursuite et l'approfondissement des politiques néolibérales conduiraient à des régressions sans fin. Nous y sommes*** », soulignent les économistes atterrés.

Les leçons de la crise n'ont pas été tirées, donc, courageusement, quatre ans après leur premier manifeste, les Économistes Atterrés reviennent à la charge, pour mettre en avant leurs solutions alternatives *contre les fausses évidences des politiques d'austérité préconisées en Europe.* Face aux gouvernements qui poussent toujours plus loin les politiques d'austérité, attribuant la crise actuelle aux dépenses publiques excessives, à un État social trop généreux et à des entraves à la concurrence sur des marchés jamais assez libéralisés ; face à l'offensive du patronat pour réduire les droits des travailleurs, ils montrent que d'autres voies sont possibles. Proposent quinze « chantiers » pour une société sobre, égalitaire et solidaire : écologie, gouvernance des entreprises, protection sociale, régulation des banques et de la finance, échanges internationaux, etc.

Les leçons de la crise n'ont pas été tirées, alors que, **plus que jamais, un changement de modèle est indispensable.** *Avec ce livre, il est démontré que d'autres politiques sont possibles. Avec ce livre, le citoyen peut réfléchir, peut s'approprier, lui qui n'est pas forcément un spécialiste, d'autres arguments (économiques) que ceux quasiment imposés par l'idéologie dominante et les pouvoirs publics. Pas de solutions miracles, mais la réflexion, le débat et le refus de se soumettre, pieds et poings liés, à la dégradation de ses conditions d'existence, pour lesquelles les générations précédentes ont tant lutté…*

À LIRE

Déserteuses !

« Déserteuses » ! Voilà un terme rare dans la langue française. Voici pourtant des femmes qui, chacune à sa manière, « désertent » du rôle que la société attend d'elles : comme fille et comme mère, comme travailleuse en rupture et comme ménagère débordée, comme vieille dame trop digne pour être honnête, ou même comme spectre assistant à ses propres funérailles. Des femmes fortes, des femmes révoltées, des femmes en colère, drôles ou désespérées, et parfois les deux en même temps.

Irène Kaufer est une militante féministe et syndicale belge. Elle travaille aujourd'hui à l'asbl Garance, association de prévention des violences basées sur le genre.

Irène Kaufer, *Déserteuses,* Éd. Academia, Louvain-la-Neuve, illustrations de Cécile Bertrand et Julie Carlier, mars 2015, 114 p., 12,50 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

2 / Actualités • Dans nos régionales
3 / Édito • Un mois de mars printanier… Et un mois d'avril chaud ?
4 / Dossier • Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril
7 / Le mot qui pue • La dette
8 / Austérité • Il nous faut une autre banque centrale !

www.cgspwallonne.be

Infos Admi

09 / Édito • Le sens du vent

Région wallonne

10 / Appel aux candidatures pour le Délégué permanent Police
/ Prévention des risques psychosociaux – La Wallonie adopte sa circulaire

Fédéral

11 / Police • Régime de Pensions
12 / Pompiers • Arrêté royal formation
/ Comité B • Prestations exceptionnelles (heures supplémentaires)

Région Bruxelles

13 / Appel à candidatures
14 / Secteur ALR-Bruxelles

Lu pour vous

15 / Nouveau Manifeste des économistes atterrés 15 chantiers pour une autre économie

16 / A lire

www.cgspadmi.be

Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11